

1^{ère} et Term STAV – 1^{ère} et Term Pro

La rentrée des étudiants est fixée au :

**JEUDI 3 septembre 2026 à 8h30 pour les internes
et 9h pour les demi-pensionnaires et externes**

Dès votre arrivée, merci de vous présenter au portail [ENTREE DES ELEVES](#).

8h30 - Accueil des internes, Ouverture de la bagagerie (dépôt d'affaires),
9h00 – 9h30 Accueil de la Direction, de l'équipe pédagogique et éducative,
9h30 - Présentation de la formation par le Professeur Principal à l'ensemble des élèves et à leurs parents
9h45 – Prise en charge des jeunes par le Professeur Principal en classe.
12h - Repas
13h30 – Reprise des cours selon emploi du temps

Veuillez déjà noter que la journée du **vendredi 11 Septembre 2026** sera dédiée au Tutorat : une rencontre de 20 minutes avec le binôme référent (Professeur/Educateur) amené à suivre votre enfant dans ses apprentissages tout le long de l'année scolaire. A ce titre, vous recevrez l'heure de votre rendez-vous par courriel dernière semaine du mois d'Août. Cette journée est banalisée, les élèves n'ont pas cours **sauf les apprentis en 1^{ère} et terminale bac professionnel qui resteront sur site pour une journée d'information sur l'apprentissage.** La présence du jeune est obligatoire. Merci de bien vouloir nous informer de tout empêchement à l'adresse suivante :

viescolairesaintfrancois@apprentis-auteuil.org

➤ **Traitement médical long terme selon PAI**

Si votre enfant bénéficie d'un PAI (*projet d'accueil individualisé*), merci de remettre le dossier complet accompagné des ordonnances et médicaments **dans un pilulier**, correspondant au nom de votre enfant.

Pour les internes, **3 lots** de médicaments dans **3 piluliers avec ordonnance** :

- un pour la vie scolaire (pour les médicaments en journée)
- 2 pour l'internat (pour les médicaments en soirée et avant le petit déjeuner)

A déposer au pôle Santé dès le premier jour de la rentrée ainsi que tous les lundis matin à la Vie Scolaire. (le jeune récupérant son pilulier vide tous les vendredis)

➤ **Traitement médical ponctuel**

Si votre enfant suit un traitement médical occasionnel, merci de remettre **l'ordonnance et les médicaments correspondants** (boîte de médicament avec notice dans l'emballage d'origine) marqué au nom de l'enfant.

Pour les demi-pensionnaires, s'adresser au pôle Vie Scolaire dès le premier jour de traitement.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'aucun traitement ne pourra être donné à votre enfant sans ordonnance (et PAI en cas de traitement à long terme).